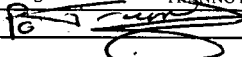


Bordereau attestant l'exactitude des informations - COMPIEGNE - 6002 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 16/10/2025 - 9515 - 2013 B 00884 - 795 243 922 - 4M-AUTOMOBILES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		Formulaire à déposer en double exemplaire		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 - SD 2024	
Liberté Égalité Fraternité				Timbre à date du service		N° 11084* 25 Formulaire obligatoire (art.223 du Code général des impôts)	
Exercice ouvert le :		01/01/24		et clos le :		31/12/24	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe :				Régime simplifié d'imposition		X	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre :				Régime réel normal			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case :							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société :				Adresse sociale :			
EURL 4M-AUTOMOBILES							
Rue de Senlis							
60730 ULLY ST GEORGES							
SIRET : 7 9 5 2 1 6 1 8 1 2 2 0 0 0 0 1 5				Mél : 4mautomobiles@gmail.com			
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :			
Le Grenier							
B REGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
SIRET :							
B ACTIVITE							
Activités exercées : REPARATION AUTO				Si vous avez changé d'activité, cochez la case :			
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit			
Bénéfice imposable à 15 %		23 798		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0 %			
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>		Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i>			
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 <i>septies</i>		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 <i>quaterdecies</i>		Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>			
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 <i>duodecies</i>		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 <i>sexdecies</i>		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		Autres dispositifs	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %							
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %							
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)							
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre							
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom / Adresse			
				N°			
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom / Adresse			
				N°			
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer la désignation, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays				Nom / Adresse			
				Etat de résidence			
				N°			
H COMPTABILITE INFORMATISEE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON							
Si oui, indication du logiciel utilisé				CEGESTION			

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2085-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
AGILEVA 10-14 Rue Claude Bloch 14000 CAEN					
Tél : 0231477110			Tél :		
OGA/OMGA*	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :		
			Date : 14/02/25 Lieu : ULLY ST GEORGES		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Qualité et nom du signataire :		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			GERANT TRANNOY MATHIEU		
Signature					
Examen de conformité fiscale (ECF)			prestataire :		

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)						(2)		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)								e		
								f		
								g		
								h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						(4)		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j		
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)		
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1			2	3	4	5	6	7	8	
TRANNOY MATHIEU 7 RUE DES FORGES 60730			400	2024	48 932		2 609			
ULLY SAINT GEORGES gerant										
K DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19%					
							0%	15%	19%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			8 111		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
					MVLT imputée sur les PVL de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice					
					MVLT restant à reporter					
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

N°15948*06

Désignation de l'entreprise		EURL 4M-AUTOMOBILES		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		Rue de Senlis 60730 ULLY ST GEORGES			
SIRET		7 9 5 2 4 3 9 2 2 0 0 0 1 5			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 4	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	012
		{	Autres *	014	016
	Immobilitisations corporelles*			028	030
	Immobilitisations financières* (1)			040	042
	Total I (5)			044	048
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050	052
		Marchandises *		060	062
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068	070
		Autres* (3)		072	074
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	086	
	Charges constatées d'avance*		092	094	
	Total II		096	098	
	Total général (I + II)		110	112	
PASSIF				Exercice N NET	
Capital social ou individuel*			120	4 000	
Ecart de réévaluation			124		
Réserve légale			126	400	
Réserves réglementées *			130		
Autres réserves () dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants 131 ()			132		
Report à nouveau			134	85 453	
Résultat de l'exercice			136	20 228	
Subventions d'investissement			137		
Provisions réglementées			140		
Total I			142	110 081	
Provisions pour risques et charges			154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	16 979	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 4 502)		172	10 173	
	Comptes courants d'associés		173	18 263	
	Autres dettes		175		
	Produits constatés d'avance		174		
	Total III		176	45 415	
Total général (I + II + III)			180	155 496	
RENVUIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL 4M-AUTOMOBILES

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le																					
						3	1	1	2	2	0	2	4														
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	168 560																				
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons	215		214																				
			services *	intracommunautaires	217		218	82 459																			
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)										222															
	Production immobilisée*											224															
	Subventions d'exploitation reçues											226															
	Autres produits											230	74														
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)											232	251 092															
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)											234	115 888														
	Variation de stocks (marchandises)*											236	-4 518														
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)											238	284														
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *											240															
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)										242	53 837														
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *										243	706)							244	908						
	Rémunérations du personnel*											250	56 295														
	Charges sociales (cf. renvoi 380)											252	3 949														
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, I-2°, al.3 du CGI										255								254	1 480						
	Dotations aux provisions											256															
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259								262	1														
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	749							262															
Total des charges d'exploitation (II)											264	228 124															
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)											270	22 968															
Produits financiers (III)				280	772				Charges financières (V)				294														
Produits exceptionnels (IV)											290	58															
Charges exceptionnelles (VI)				{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347								300													
					dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	348								300													
Impôt sur les bénéfices* (VII)											306	3 570															
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)											310	20 228															
B- RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312	20 228				314														
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*											316															
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles											318															
	Provisions non déductibles*											322															
	Impôts et taxes non déductibles*	(cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)										324	3 570														
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247								330																	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*				248								330														
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)										249								251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											998															
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											999															
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											997															
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies A)							987								342									
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)							989																	
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)							138																	
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer							344																	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)							993																	
	BUD (44 sexdecies)	992																									
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit										346								350							
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)										655															
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)										643															
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)										645															
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)										647															
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)										648															
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)										641															
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)										990															
	Déduction exceptionnelle*(Art.39 decies G)										649																
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS											Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	23 798				354									
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *										356																
	Déficits antérieurs reportables : *										dont imputés sur le résultat :										360						
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS											Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	23 798				372									

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : EURL 4M-AUTOMOBILES						Néant ☐ *		
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 591	442	2 390	444	2 591	446	2 390	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	4 672	452		454		456	4 672	
	Matériel de transport	460	1 500	462		464		466	1 500	
	Autres immobilisations corporelles	470	517	472	1 286	474		476	1 803	
Immobilisations financières		480	5 500	482		484		486	5 500	
TOTAL		490	14 780	492	3 676	494	2 591	496	15 865	
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 591	532	401	534	2 591	536	401	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	3 791	542	394	544		546	4 185	
	Matériel de transport	550	292	552	500	554		556	792	
	Autres immobilisations corporelles	560	12	562	185	564		566	197	
TOTAL		570	6 686	572	1 480	574	2 591	576	5 575	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1	2 591	2 591								
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578 2 591	580 2 591	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : EURL 4M-AUTOMOBILES				Néant ☐ *				
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	sur comptes clients	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
		Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683							
Autres Immob. incorp	700		705							
Terrains	710		715							
Constructions	720		725							
Inst. techniques mat. et outillage	730		735							
Inst. générales agencements amén. div.	740		745							
Matériel de transport	750		755							
Autres immobilisations corporelles	760		765							
TOTAL		770		775						
				Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD				780		
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter				
Déficits imputés				983						
Déficits reportables				984						
Déficits de l'exercice				860						
Total des déficits restant à reporter				870						
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325		381			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326		380			
N° du centre de gestion agréé							388			
Montant de la TVA collectée							374	49 866		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	28 868		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2024

Désignation de l'entreprise : EURL 4M-AUTOMOBILES		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024	
		Durée en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	1
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	1
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	251 019
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	251 019
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	74
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	4 607
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	4 680
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	134 607
Variation négative des stocks		145	89
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	17 989
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	152 685
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)		137	103 014
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	103 014
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	251 019
Effectifs au sens de la CVAE *		023	1
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CG)		026	
Période de référence		024	0 1 / 0 1 / 2 0 2 4 016 3 1 / 1 2 / 2 0 2 4
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2024

SIREN

7 9 5 2 4 3 9 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

EURL 4M-AUTOMOBILES

ADRESSE (voie)

Rue de Senlis

CODE POSTAL

60730

VILLE

ULLY ST GEORGES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	400

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mr Nom patronymique TRANNOY Prénom(s) MATHIEUNom marital % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 400,00Naissance : Date 21/09/1979 N° Département 60 Commune BEAUVAIS Pays FranceAdresse : N° 7 Voie RUE DES FORGESCode Postal 60730 Commune ULLY SAINT GEORGES Pays FranceTitre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☒ Néant *(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

SIREN 795243922

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL 4M-AUTOMOBILES

ADRESSE (voie) Rue de Senlis

CODE POSTAL 60730

VILLE ULLY ST GEORGES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

4M-AUTOMOBILES

Société à responsabilité Limitée

Au Capital de 4 000 €

Siège social : rue de Senlis

60730 ULLY ST GEORGES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

Fait à Ullly St Georges, le 02 mars 2025

115

PREMIERE DECISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des Impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 20228.30 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	20228.30 euros
A la réserve légale	0,00 euros
Solde	20228.30 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 105 581.01 euros.

TROISIEME DECISION

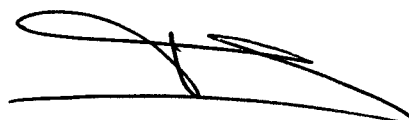
L'associé unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Mathieu TRANNOY



4M-AUTOMOBILES
Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social : Rue de Senlis
60730 ULLY ST GEORGES
795 243 922 RCS COMPIEGNE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 02/03/2025

L'an deux mille vingt cinq,
Le deux mars,
A 15 H00,
Au siège social à ULLY ST GEORGES,

Monsieur Mathieu TRANNOY,
demeurant 7 rue des Forges 60730 ULLY ST GEORGES,

Propriétaire de la totalité des 400 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société 4M-AUTOMOBILES,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la société, Monsieur Mathieu TRANNOY, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Reprise des engagements souscrits pour le compte de la Société avant son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.



ANNEXE

CONVENTIONS PASSEES ENTRE LA SOCIETE
ET L'ASSOCIE UNIQUE

-I- Rémunération de Monsieur TRANNOY en qualité de Gérant de la Société

Montant net : 33 000 euros

Outre CSG déductible et FC 3 220 euros

-II- Prise en charge par la Société des cotisations personnelles de Monsieur TRANNOY en
qualité de Gérant de la Société

Cotisations sociales obligatoires : 11 343 euros

Cotisations sociales facultatives : 1 106.67 euros

-III- Existence dans les écritures de la Société d'un compte courant d'associé au nom de
Monsieur TRANNOY

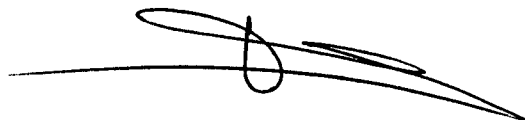
Montant créditeur au 31.12.2024 : 18 263.34 euros

Non rémunéré

•IV- Remboursement sur justificatifs des frais kilométriques engagés pour la Société par le Gérant

Montant : 2 609.44 euros

Mathieu TRANNOY



4M-AUTOMOBILES
Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social : Rue de Senlis
60730ULLYSTGEORGES
795 243 922 RCS COMPIEGNE

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 02 mars 2025

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 20 228.30 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	20 228.30 euros
A la réserve légale	0,00 euros
Solde	20 228.30 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 105 581.01 euros.

Certifié conforme La
Gérance

